

Beauvais, le 13 octobre 2022

Renforcer les liens entre les générations

« Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racine[1]. » Pourtant, les relations intergénérationnelles s'affaiblissent. C'est une des grandes tendances sociétales depuis la seconde moitié du vingtième siècle. Conséquences de cette fragilisation, de nos jours, de nombreux enfants vivent coupés de leurs grands-parents. À tel point que le législateur s'est emparé de la question, instaurant en 2002 une loi énonçant le droit pour l'enfant d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Mais la loi privilégie l'intérêt de l'enfant et non celui des grands-parents. Ainsi, en cas de rupture de liens entre les grands-parents et leurs petits-enfants, il est particulièrement judicieux et opportun de recourir à une médiation familiale.

L'Espace Famille Parentalité de l'UDAF de l'Oise offre la possibilité aux ascendants en rupture de liens avec leurs descendants de renouer leurs relations par le biais d'une **médiation familiale entre grands-parents et parents.**

La richesse des racines

La mise à distance des grands-parents peut trouver son origine dans l'éloignement géographique, un divorce, un décès ou encore un conflit enkysté entre les grands-parents et les parents de leurs petits-enfants. Dans tous les cas, elle est source d'une grande souffrance pour les grands-parents tenus à l'écart de leurs petits-enfants. Également, elle prive l'enfant de la ressource inestimable que constitue le lien vivant avec ses ascendants. Or, seule la restauration d'un lien de confiance entre grands-parents et parents peut permettre à l'enfant d'accéder à sa famille et de vivre des moments de partage avec ses ascendants dans le respect des valeurs de ses parents.

La médiation familiale, un lieu d'apaisement

La médiation familiale est un espace de dialogue naturellement adapté pour restaurer ce lien distendu. En effet, en présence du médiateur familial, professionnel diplômé d'État neutre et impartial, les familles peuvent aller au cœur des doutes, des questionnements et des remises en cause. Après avoir clarifié les besoins de chacun, il est possible d'expérimenter des reprises de lien et de prendre le temps de se sécuriser. Les familles peuvent ainsi retrouver des relations apaisées et de confiance, indispensables au bien-être de chacun. Bien entendu, la médiation n'est possible que si tous acceptent de réfléchir sur sa posture.

Et concrètement ?

Les grands-parents concernés par ces difficultés prennent contact auprès de l'UDAF de l'Oise pour un entretien d'information gratuit. Après les avoir reçus, le médiateur familial contacte les parents pour leur proposer de venir en médiation. Il les reçoit d'abord seuls, pour un entretien d'information également gratuit, où il leur explique le déroulement des séances et l'intérêt de la médiation. S'ils acceptent, la médiation se met en place et tous sont reçus ensemble lors de séances d'une durée d'une heure trente à deux heures. Le nombre de séances nécessaire à l'apaisement du conflit dépend de sa complexité et de son ancienneté.

Les demandes de renseignements et les prises de rendez-vous se font auprès du secrétariat de l'UDAF60 au 06.30.80.53.92 ou par mail sur espacefamilleparentalite@udaf60.fr.

[1] Proverbe chinois

Contact presse :
Béatrice Kuhlmann 06.30.79.39.68
bkuhlmann@udaf60.fr

L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise – UDAF60 institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 231 mille familles vivant sur le territoire de l'Oise et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 11 mouvements familiaux, 52 associations familiales d'une grande diversité. Ce réseau mène des missions de représentation et de services aux familles dans le département.

www.udaf60.fr

 <https://twitter.com/udafdeloise>